



Vol de cheque , demande de renseignement

Par **eyko35**, le **04/02/2011** à **13:01**

Bonjour,rnvoilà , en consultant mon relevé bancaire je me suis aperçu que l'on m'avais volé un cheque (50 euros) , j'ai immédiatement pris rdv avec ma banque qui ma donné la photocopie du cheque et me conseille de porté plainte . je voudrais juste savoir si possible se que peu encourer la personne qui me la volé . Merci

Par **billet**, le **05/02/2011** à **11:30**

tout dépend dans quelles circonstances dans lesquelles le chèque vous a été volé, vol simple ou aggravé.

Par **schinzo**, le **05/02/2011** à **12:21**

Selon vos propos, votre banque vous a communiqué copie du chèque. Souvent, ce n'est que le recto de ce document. rnUn dépôt de plainte pour vol et utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement semble plus qu'opportun car ainsi les enquêteurs pourront, via une réquisition judiciaire auprès de votre établissement bancaire, obtenir copie recto / verso du chèque en question.rnAinsi, ils auront les éléments nécessaires à l'identification de la personne qui a encaissé ce chèque.rnCordialement

Par **anggoon**, le **05/02/2011** à **14:54**

Bonjour, rnrnVotre banque a t-elle récrédité ce chèque sur votre compte bancaire? Dans la majorité des cas , cela est fait rapidement si vous avez une assurance de moyens de paiement. Pour 50 euros, je pense qu'il soit nécessaire d'aller trop loin dans la procédure. Par contre , n'hésitez pas à demander des dommages et intérêts.